

## Demande d'audience

Nous, familles de disparus français en Argentine, voulons vous faire part de notre profonde inquiétude au sujet de l'intention manifestée par des parlementaires de l'actuel gouvernement argentin, de libérer l'ancien officier de marine Alfredo Astiz, responsable de l'enlèvement et de la mort des religieuses françaises, Alice Domon et Léonie Duquet.

En juillet dernier, cinq députés du parti présidentiel argentin, La Libertad Avanza, se sont rendus à la prison d'Ezeiza, auprès de plusieurs condamnés pour crimes contre l'humanité commis durant la dernière dictature militaire (1976/1983) et ce, au prétexte d'inspecter les conditions carcérales des détenus.

Parmi ces derniers, figure Alfredo Astiz, officier de la Marine argentine, qui a joué un rôle majeur dans la disparition des deux religieuses, en décembre de 1977. Enlevées et torturées à l'École de Mécanique de la Marine (ESMA), elles ont été jetées vivantes dans les eaux du Rio de La Plata, comme tant d'autres disparus de la dictature.

Le vrai but de cette visite a été révélé par le porte-parole de la délégation parlementaire, Beltrán Bénédict :

*« Nous ne sommes pas allés visiter des délinquants (...) mais des combattants de la liberté (...), des patriotes, injustement détenus, ils ont été jugés par des juges terroristes. Les charges à leur encontre ont été inventées... ».* Suite à cette visite, ces parlementaires se seraient engagés, entre autres, à faire réviser, voire annuler, leurs condamnations et obtenir leur liberté.

Nous, familles de disparus français, avec les Associations de Défense des Droits de l'Homme d'Argentine, les Mères et Grand-mères de la Place de Mai, nous nous insurgeons contre cette manifestation de solidarité avec les assassins de nos êtres chers et leur remise en liberté.

Il faut rappeler que, le 16 mars 1990, la Cour d'Assises de Paris condamna, par contumace, Alfredo Astiz, à la réclusion criminelle à perpétuité pour la disparition d'Alice et de Léonie. Il faut également rappeler qu'une instruction est en cours en France, relative à la disparition, en Argentine, durant la dictature, de 20 ressortissants français.

"La France n'oublie pas"

Nous avons plus que jamais présent dans nos mémoires, cet engagement de l'ancien ministre des Affaires Étrangères, Alain Juppé, lors d'une visite à Buenos Aires, en 1994, au sujet de l'enlèvement et de la disparition des religieuses françaises, un crime encore impuni, à l'époque, en Argentine. Et la France a effectivement soutenu et accompagné les familles jusqu'à la condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, prononcée par la justice argentine, en 2011, d'Alfredo Astiz, "L'Ange blond de la mort".

M. le Président, la justice que nous avons réussi à obtenir pour ces crimes ignobles, risque aujourd'hui d'être bafouée. Nous formons, une nouvelle fois, un appel solennel à la France, en votre personne et sollicitons de votre bienveillance, une audience afin qu'il soit rappelé au gouvernement argentin que, aujourd'hui comme hier : **La France n'oublie pas.**

**Familles signataires :**

Gabrielle et Annie Domon et famille d'Alice Domon

Geneviève Jeanningros - Famille de Léonie Duquet

Pablo Daniel Tello Biscayart, Marcelo Tello Biscayart et Rafael Tello Biscayart, Rosalía Argüelles -  
Famille de Maurice Tello

Eric et Brigitte Domergue - Famille d'Yves Domergue

Michel et Solange Ortiz - Famille de Cecilia Rotemberg.

Ana Jeger - Famille de Maurice Jeger

Jean Pierre Lhande (Président de l'Association des Parents et Amis des Français disparus en Argentine)

Sophie Thonon-Wesfreid, avocat des familles

Paris, 18 Octobre 2024